

Réunion du 18 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 70

Nombre de votants : 81

L'an deux-mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Loïc COUTRY, Patrick WARRYN, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Christian LÉCHIT, Jean-Pierre DUBREUIL, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Jean-Pierre FAYET, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Luis Miguel CONEJERO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Sylvie DARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Laurence MOUSQUES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU (Pouvoir à M. Hervé LAFITTE), Corinne LAMARQUE (Pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Jean-Bernard PRAT, Laurent CHERITI, Nadia GRAMMONTIN (Pouvoir à M. Patrice LAURENT), Monique LARRADET, Frédéric GOUAILLARDOU, Jean-Simon LEBLANC, Marlène LE DIEU DE VILLE, Albert LASSERRE-BISCONTE (Pouvoir à M. Michel OLIVÉ), Hélène BOURDEU, Corinne CARRIAT (Pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Lindsey DEARY, Anne-Lise GENNEVOIS (Pouvoir à M. Jean-Pierre FAYET), Joëlle BAYLE-LASSERRE (Pouvoir à Mme Maryse PAYBOU), Jean-Pierre BOUNINE (Pouvoir à M. Marc DESPLAT), Emilie DARSAUT (Pouvoir à Mme Céline LEMBEZAT), Marie DE MORO (Pouvoir à M. Emmanuel HANON), Jean-Louis GROUSSET (Pouvoir à Mme Madeleine PICHAUREAU), Jean-Jacques SENSEBÉ, Francis GRINET, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Bénédicte ALCÉTÉGARAY.

RAPPORT N° 3 : AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE POUR LA SA « VIGNASSE ET DONNEY »

Rapporteur : M. Michel DUPUY

La société VIGNASSE ET DONNEY, à Artix, est spécialisée dans la découpe de viande de bœuf, veau et agneau. Son activité principale est le commerce en gros et demi-gros de produits carnés.

Elle a été créée en 1971, a connu plusieurs évolutions, et appartient à la coopérative VIVADOUR depuis 2017.

En 2012 un nouvel outil, moderne et au cœur du bassin de production de la Blonde d'Aquitaine, est construit par la communauté de communes de Lacq dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement (VEFA). Il s'agit d'un bâtiment de 1 300 m², fonctionnel, parfaitement adapté à l'activité, doté de plusieurs chambres froides, d'ateliers de découpe, de stockage, de fabrication, etc.

Depuis la reprise par VIVADOUR, le site a connu un accroissement de l'activité de 20 % par an. L'entreprise a recruté des commerciaux, a changé la ligne de production steak haché et a créé un laboratoire pour mener des analyses libératoires de la marchandise sur place.

Les équipements de l'usine permettent de réaliser 4 niveaux de transformation et par conséquent de s'adapter aux besoins de ses clients (carcasse, compensé, catégoriel, tranché, steak haché, etc.).

Le projet d'agrandissement des locaux de VIGNASSE ET DONNEY a pour but d'augmenter leurs capacités de stockage et de production tout en améliorant les conditions de travail de ses collaborateurs.

La capacité de stockage des carcasses sera doublée grâce à la construction de nouveaux frigos cloisonnés. L'ajout de rails supplémentaires permettra notamment d'avoir moins de marchandises à déplacer. La création d'une salle de mise en quartiers permettra une meilleure ergonomie des postes de travail en diminuant les risques de blessures. L'intégralité de la ligne de désossage va être remplacée par une ligne plus ergonomique. Un convoyeur permettant l'évacuation des déchets issus du désossage vers les bennes dédiées sera installé. A la fin de la ligne désossage, le poste de mise sous vide sera amélioré avec l'achat d'une bascule dynamique qui réduira de moitié la manipulation des morceaux de viande. A la sortie de la mise sous vide, le rangement des pièces dans le stock sera facilité par l'agrandissement de l'espace de stockage. Le stock emballage sera élargi et facilitera les flux de matières et des opérateurs.

Le projet consiste en l'extension du bâtiment de production en partie nord-ouest et sud-est, en continuité et dans l'alignement du bâtiment existant, pour une surface de 620 m².

L'ensemble de l'investissement (travaux extérieurs, bâtiment, équipement et matériels, ingénierie et études) est estimé à 3 600 000 € et engendrera la création de 5 emplois.

La nature du projet permet à VIGNASSE ET DONNEY d'être éligible aux subventions de la Région Nouvelle-Aquitaine et du FEADER.

Le régime-cadre des aides ne nous autorise pas à aller sur la même assiette de dépenses éligibles.

Le projet immobilier est estimé à 1 442 668 € HT, auxquels s'ajoutent 1 580 159 € HT de dépenses d'équipements et 194 733 € de dépenses immatérielles. L'enveloppe de dépenses éligibles au règlement de la Région et du FEADER est de 2 920 721 €.

Pour accompagner le projet, la communauté de communes de Lacq-Orthez a dû étudier la part des dépenses éligibles à son règlement dans l'assiette de dépenses non retenues et au titre de l'immobilier d'entreprises par la Région à savoir 175 550,91 € HT.

Compte-tenu des exclusions de notre règlement, l'assiette de dépenses éligibles au règlement de la communauté de communes de Lacq-Orthez est de 53 119 €.

En appliquant un taux d'intervention de 10 %, l'aide de la communauté de communes de Lacq-Orthez serait alors de 5 312 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'octroyer** une aide de 5 312 €, soit 10 % d'une enveloppe de dépenses éligibles retenue à hauteur de 53 119 € HT,
- **d'autoriser** son Président à signer avec la SA VIGNASSE ET DONNEY la convention qui fixe les modalités de versement de ladite aide, annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



Patrice LAURENT